

N° 2023-004

**SUBVENTION DETR 2023 – DISPOSITIF DE TASSAGE DES DECHETS
RECYCLABLES CONTENUS DANS LES SEMI-REMORQUES DU QUAI DE
TRANSFERT DE VALEZAN**

L'an deux mil vingt-trois le 18 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 12 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes DUCHOSAL Sylviane, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis

Absents excusés :

MMES ASTIER Fabienne qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, REBRASSE Marie-Pierre qui donne pouvoir à M. DUC, FAGGIANELLI Evelyne qui donne pouvoir à Mme BERARD, PAVIET Rose, FAVRE Maryse.

MM. VIBERT Christian qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, BOCH Jean-Luc, TRAISSARD Robert, DUCOGNON Guy VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 17

Absents : 10

dont pouvoir : 4

Le Président rappelle que la Communes des Versants d'Aime (CoVA) assure la gestion du quai de transfert de Valezan, situé sur la commune de La Plagne Tarentaise.

Dans le cadre de l'amélioration constante de ce site, il est proposé d'installer un dispositif de tassage des déchets recyclables contenus dans les semi-remorques FMA.

Cela permettra d'augmenter la densité de matière et donc la charge dans les semi-remorques FMA, permettant de réduire le nombre de transports et donc la quantité de carburant consommée ainsi que les émissions de CO₂ produites.

Ce projet semble être éligible à la catégorie 1.6 Transition écologique – Economie circulaire de la DETR 2023.

Une demande de subvention peut être faite auprès des services de l'Etat pour le financement des travaux à hauteur de 20%.

L'opération est menée conjointement avec la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Le coût global de l'opération est de 336 109,41 € HT. La part affectée à la CoVA est de 154 677,55 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Principaux postes de dépenses	Montant € HT	Ressources prévisionnelles	Montant prévisionnel de l'aide € HT
Trappe hydraulique pour trémie tasseuse	229 561,44	DETR CoVA (20%)	30 935,51
Convoyage d'un véhicule d'installation	2 968,08	Autofinancement CoVA (80%) Fonds propres	123 742,04
Transport et déchargement	6 031,92	Part CCHT	181 431,86
Formation à l'utilisation de l'équipement hydraulique	4 196,82		
Location ou prestation de manutention / levage	33 510,60		
Installation par un technicien	59 840,55		
TOTAL GENERAL DEPENSES PREVISIONNELLES	336 109,41	TOTAL GENERAL RECETTES PREVISIONNELLES	336 109,41
Part CoVA (46,02%)	154 677,55		
Part CCHT (53,98%)	181 431,86		

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le projet DISPOSITIF DE TASSAGE DES DECHETS RECYCLABLES CONTENUS DANS LES SEMI-REMORQUES DU QUAI DE TRANSFERT DE VALEZAN
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 154 677,55€ HT (part CoVA)
- approuve le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat et l'autofinancement de la CoVA

- demande à la Préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023 une subvention de 30 935,51€ HT pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'EPCI
- autorise le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

FAIT ET DELIBERE LE 18 JANVIER 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX